## Avis public

## Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Je, Marie-Claude Guérin, directrice générale de la Municipalité du village de Tadoussac, certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 385 est de 711;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 82;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

## Je déclare

- √ que le règlement 385 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

26 octobre 2021

Marie-Claude Guérin Directrice générale et secrétaire-trésorière Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

